

Ordre du jour du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le mercredi 7 décembre 2022 à 18h00, salle de la Convivialité

OBJET DE LA REUNION

- I. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du PV de la séance du 12/10/2022
- II. Décisions du Maire : Marchés de travaux pour l'installation d'un système de chauffage et d'une sonorisation à l'Eglise St Laurent (lots 1, 2 et 3)
- III. Comptabilité : . Décision modificative n°4 Budget communal
 - . Finances : autorisation d'engagement des crédits d'investissement
 - . Modification des tarifs : caution « nettoyage des salles » et patinoire
 - . Modification des tarifs de la cantine ou suppression d'une composante du menu
- IV. Convention d'adhésion au service « médecine préventive » du CDG 34.
- V. Urbanisme:
- . Intégration de parcelles ou de biens dans le domaine communal
- . Lancement d'une procédure de déclassement d'un ancien fossé sur la parcelle G G38B-G38P
- . Intégration de la voirie du lotissement des « Terrasses de Montfo » dans le domaine public
- . Conventions de servitudes avec ENEDIS
- VI. Projet départemental « 8 000 arbres par an pour l'Hérault »
- VII. Régulation du système de chauffage du gymnase Coste Rouge : demande de subvention auprès d'Hérault Energies
- VIII. Construction de l'école élémentaire : demande de subvention au titre de la DETR 2023
- IX. Construction de l'école élémentaire : demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- X. Demande de prorogation de la subvention de la Région pour l'ensemble sportif Coste Rouge
- XI. Lancement de la procédure pour le marché public portant sur le « bouclage Ecole ZA la Peyrade » : travaux de réseaux divers
- XII. Questions diverses

Magalas, le 30 novembre 2022 Le Maire, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE